

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉLÈVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Tél. :
 Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
 Acuité visuelle œil droit /10 œil gauche /10 Correction : oui non
 Incompatibilités : Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) :	Si pas auto :
B1 ☐	jamais ☐	amis ☐	ville ☐	vélo ☐
A1 ☐	- de 5 h. ☐	parents ☐	route ☐	cyclo ☐
A2 ☐	+ de 5 h. ☐	auto-école ☐	chemin ☐	moto ☐
A ☐				autre véh. ☐
Date				

3. Connaissance du véhicule

Direction :	non ☐	oui ☐	Embrayage :	non ☐	oui ☐
Boîte de vitesses :	non ☐	oui ☐	Freinage :	non ☐	oui ☐

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code ☐
 Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐
 L'apprentissage est une nécessité : ☐
 Réel désir d'apprendre à conduire : ☐

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	☐	☐	☐
Démarrage arrêt	☐	☐	☐
Manipulation du volant	☐	☐	☐

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	☐	☐	☐
Mémoire	☐	☐	☐

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	☐	☐	☐	Orientation	☐	☐	☐
Observation	☐	☐	☐	Regard	F1 ☐		☐
					F2 ☐		
					F3 ☐		

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	☐	☐	☐	Crispation	☐	☐	☐

9. Résultat de l'évaluation

positifs négatifs résultat final
 Total des résultats partiels : ☐ - ☐ = ☐

10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL

DATE : / /

Théorie : Heures Proposition acceptée : ☐ OUI ☐ NON
 Pratique : Heures Proposition retenue : Théorie H. Pratique H.

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation.

Formateur

Elève

Parents (pour mineurs)

SIGNATURES :

CER ROBLIN

Place des Emmurées 76100 ROUEN



HORAIRES DES COURS DE CODE

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN. 15h00 – 18h00

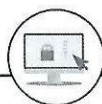
MAR. 15h00 – 18h00

MER. 15h00 – 18h00

JEU. 15h00 – 18h00

VEN. 15h00 – 18h00

SAM. 10h00 – 12h00



HORAIRES DES TESTS DE CODE

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN. 10h00 – 12h00 18h00

MAR. 10h00 – 12h00 18h00

MER. 10h00 – 12h00 18h00

JEU. 10h00 – 12h00 18h00

VEN. 10h00 – 12h00 18h00

SAM. 14h00 – 17h00



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN. 8h00 – 12h30 13h30 – 19h30

MAR. 8h00 – 12h30 13h30 – 19h30

MER. 8h00 – 12h30 13h30 – 19h30

JEU. 8h00 – 12h30 13h30 – 19h30

VEN. 8h00 – 12h30 13h30 – 19h30

SAM. 8h00 – 12h30 14h00 – 17h00



M. ROBLIN

Auto - Moto - Cyclo



M. ROBLIN

Auto - Moto - Cyclo



M. ROBLIN

Auto - Moto - Cyclo



Ecole de Conduite CER Mickaël ROBLIN
Agrément n° 803
10 bis place des Emmurées 76100 ROUEN

L'examen du Permis de Conduire

Notre école de conduite mettra tout en œuvre pour votre réussite ; ainsi, nous vous accompagnerons à l'examen avec un Moniteur présent à l'arrière de la voiture. Toutes les démarches administratives sont gérées par notre équipe : vous ne vous occupez de rien ! Restez ZEN !

N'oubliez pas de vous munir de votre kit pédagogique de conduite ainsi que de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Votre téléphone portable devra impérativement être éteint ou en mode avion.

Vous serez accueilli et évalué par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'inspecteur des permis de conduire est un expert en conduite automobile et de la sécurité routière. Ne lui parlez pas pendant votre examen, restez concentré sur votre parcours.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences acquises pour pouvoir conduire en sécurité.

Votre comportement sécuritaire sera privilégié tout au long du parcours.

D'une durée de 32 minutes, vous réaliserez un parcours urbain et routier/autoroutier ;

L'Inspecteur du permis de conduire vous guidera et vous donnera les directions à suivre de manière autonome ; il procédera aux vérifications technique du véhicule et vous posera une question de sécurité routière et de premiers secours.

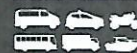
Vous réaliserez une manœuvre.

Enfin, votre respect du code de la route , des autres usagers mais aussi votre attachement à une conduite éco-citoyenne seront pris en compte à travers la notation générale.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez suivre une formation dans notre Centre. Un certain nombre de règles sont à respecter.

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Art. 1 : OBJET

Conformément aux dispositions de l'article L 920-5-1 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet :

- de fixer les règles à respecter pendant une formation,
- de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- de déterminer les règles relatives à la discipline,
- d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense des stagiaires dans le cadre des procédures disciplinaires,
- d'informer de la nature des sanctions.

Art. 2 : CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires de l'organisme dès leur entrée en formation.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans l'établissement, mais également dans ses annexes éventuelles et sur les sites d'examen théoriques et pratiques.

II. FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION

Art. 3 : HORAIRE

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de formation établis par la direction. Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des nécessités de service.

Art. 4 : PRESENCE ET ABSENCE

Chaque stagiaire doit signer une feuille de présence par demi-journée. Toute absence ou retard doit être justifié.

Des absences répétées non justifiées pourront faire l'objet d'un avertissement pouvant aboutir, après consultation des formateurs et de la Direction au renvoi du stagiaire.

Les absences répétées non justifiées des stagiaires rémunérés peuvent entraîner des sanctions de l'organisme payeur entraînant la réduction, voire l'annulation de la rémunération.

Art. 5 : MATERIEL DE BUREAU – MATERIEL INFORMATIQUE

La micro-informatique, Internet, la photocopieuse ou le téléphone sont à usage professionnel. Leur utilisation à des fins privées sans l'accord de la Direction peut faire l'objet d'une sanction.

Art. 6 : MATERIEL PEDAGOGIQUE MIS A DISPOSITION

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui est mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser le matériel à d'autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. Lors de la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Art. 7 : ENREGISTREMENT

Il est interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les séances de formation.

III. HYGIENE ET SECURITE

Art. 8 : DISPOSITIONS GENERALES

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque salarié doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou par tout autre moyen.

Art. 9 : BOISSONS ALCOOLISEES – DROGUES

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans le centre de formation en état d'ébriété ou sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.

Art. 10 : LOCAL

Pour maintenir un cadre de travail agréable chacun veillera à



Art. 11 : TELEPHONE PORTABLE

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation en salle et en véhicule.

Art. 12 : TENUE – COMPORTEMENT

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes corrects, quel que soit l'endroit.

Art. 13 : RESPECT D'AUTRUI

Le comportement des stagiaires doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit être en aucun cas violent - physiquement ou moralement.

Art. 14 : REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

Tout stagiaire est tenu de respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident il prendra toutes les dispositions utiles pour déterminer les responsabilités.

Art. 15 : REGLES RELATIVES A LA PREVENTION DES INCENDIES

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Art. 16 : OBLIGATION D'ALERTE ET DROIT DE RETRAIT

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est tenu d'en informer la direction.

Tout accident même bénin doit être immédiatement déclaré à un responsable par la victime ou les témoins.

IV. DISCIPLINE ET SANCTIONS

Art. 17 : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA DISCIPLINE

Tout manquement aux règles relatives au règlement pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le code du travail.

Art. 18 : DEFINITION DES FAUTES

➤ Définition des fautes

Une faute est un manquement aux prescriptions du règlement et plus généralement à la discipline de l'établissement. La gravité de la faute ou sa répétition déterminera le choix de la sanction. La décision sera prise par la Direction.

➤ Fautes graves

Sont notamment considérées comme fautes graves tout manquement aux articles du présent contrat et du règlement intérieur, et particulièrement, sans que cette liste des fautes soit limitative, les agissements suivants :

- Discipline : non-respect des horaires, absence sans autorisation,
- Sécurité : fumer à l'intérieur des locaux ou des véhicules, non-respect des consignes de sécurité,
- Accident : un accident engageant même partiellement la responsabilité du stagiaire,
- Violation d'une des obligations : découlant des conditions et engagements signés lors de l'inscription : fausse déclaration, permis de conduire ayant perdu sa validité,
- Travail : négligence, désintérêt, manque de participation, insuffisance ou absence de travail.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Art. 19 : NATURE ET ECHELLE DES SANCTIONS

Tout comportement considéré comme fautif par la direction pourra, en fonction de sa nature et de la gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- avertissement écrit ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive ;

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner droit au remboursement des sommes payées.

Art. 20 : DROIT DE LA DEFENSE

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Art. 21 : APPLICATION

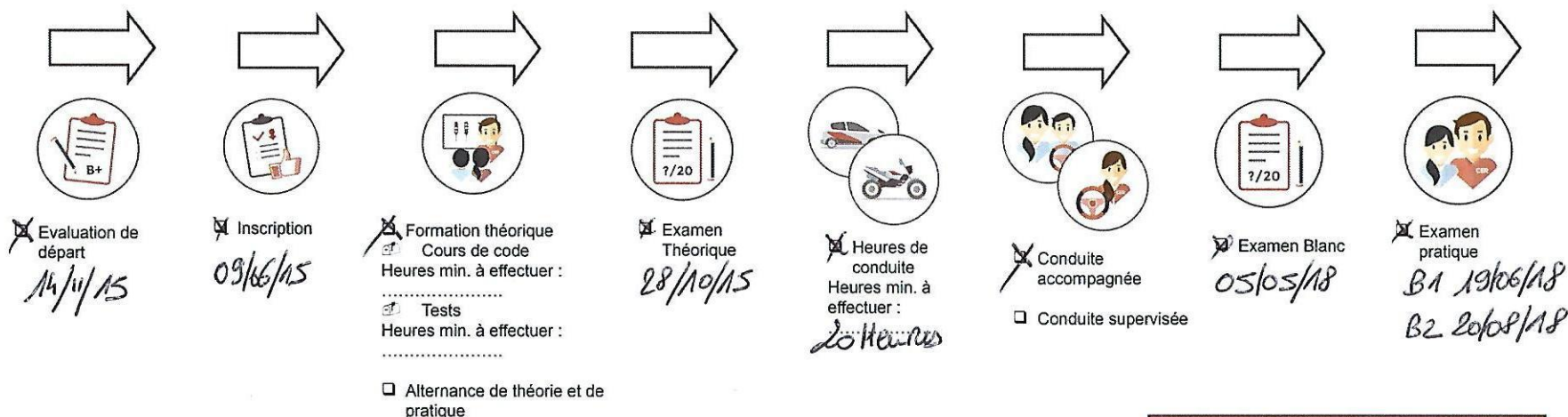
Ce règlement entre en application à la date d'entrée en formation.



Parcours de formation

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : BUISSON
Prénom : CHLOE
Type de permis : B → AAC



COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

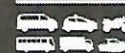
THÈMES :

- ☒ L'arrêt et le stationnement
- ☒ Les croisements et les dépassements
- ☒ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☒ L'éco-conduite
- ☒ Les priorités
- ☒ Les règles de circulation
- ☒ La signalisation
- ☒ Les comportements dans les tunnels
- ☒ La visibilité
- ☒ La prise de conscience des risques
- ☒ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ½ ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DURÉE DE LA FORMATION

12 MOIS maximum

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 1133.33€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Programme :

1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

3) Une formation pratique :

- Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction.
- Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération.
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir minimum 15 ans

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

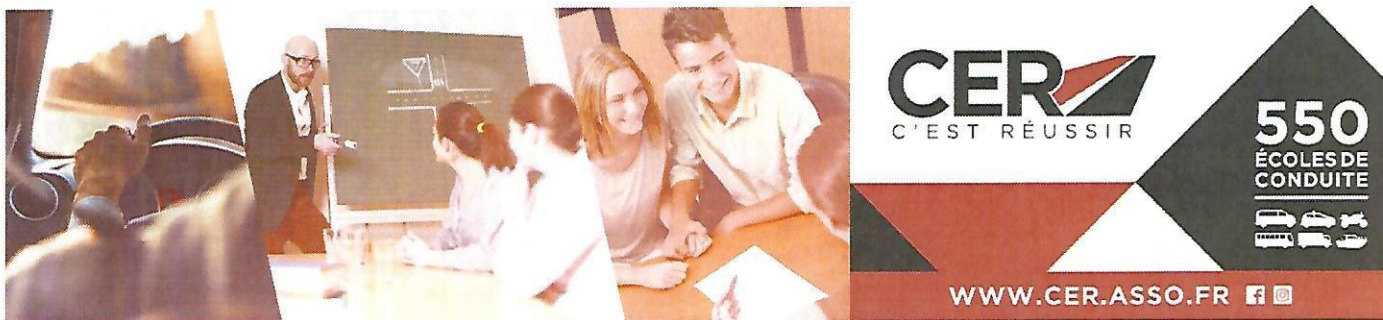
EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

CER
C'EST RÉUSSIR



LA CONDUITE SUPERVISEE

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un évaluation de fin de formation

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



PERMIS MAXI
SCOOTER



PERMIS
3 ROUES



Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à BOOS Rue Maryse Bastiée Aéroport Rouen Vallée de Seine.....

Elle se situe à 11 Km (soit 25 min de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à la piste



M. ROBLIN
Auto - Moto - Cyclo

S' Sever	M' S' Aignan	Isneauville	Montville
PL des Emmurées	2 rue Henri Frere	Place du Marché	PL République
Tél. : 02 35 72 09 47	Tél. : 02 35 70 62 92	Tél. : 02 35 59 98 10	Tél. : 02 32 13 28 29
AGRT A7608030	AGRT A7609410	AGRT A7609420	AGRT A76010540
SIRET : 410 644 734 - N° Format: 23760506676			

Engagé dans une démarche qualité, le CER ROBLIN met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 4 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **0510GF020/200980**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 32 AVENUE DE LA LIBERTE L1930 LUXEMBOURG,
déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE DES EMMUREES
Adresse : 10 bis, place des Emmurées 76100 ROUEN
Représentée par : Monsieur Mickaël ROBLIN
SIRET : 41064474400014
N° d'agrément préfectoral : E 02 076 0803 0
Forme juridique : EURL
Délivré le : 07/07/2017

Pour la somme de 306 000 euros (trois cent six mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/05/2018 au 30/04/2019

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 16/04/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)


Filhet-Allard Crédit
EST FINANCIERS
Parc de Cabanis 2, rue de Cabanis
31240 L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr



LISTE DES ENSEIGNANTS ET DE LA OU LES PERSONNE(S) CHARGÉ(ES) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Nom et Prénom	Poste (enseignants ou personnel d'accueil)	Date de fin de l'autorisation d'enseigner
MEYNARD Vanessa	Enseignante	2021
VANHORLE Déborah	Enseignante	2022
LUCIANI Damien	Enseignant	2021
HENNET Antoine	Enseignant	2020
LANGVIN Axel	Enseignant	2022
ROBLIN Nathalie	Accueil	
RODRIGUEZ Eva	Accueil	

Date, Signature et Cachet de l'organisme de formation :

01 JUIN 2018


CER
 C'EST RÉUSSIR
M. ROBLIN
 Auto - Moto - Cyclo

S'Evier M' S' Aignan Isneauville Montville
 PL des Emmurées 2 rue Henri Frère Place du Marché PL République
 Tél. : 02 35 72 09 47 Tél. : 02 35 70 62 92 Tél. : 02 35 59 98 10 Tél. : 02 32 13 28 29
 AGRT A7609030 AGRT A7609410 AGRT A7509420 AGRT A76010540
 SIRET : 410 644 744 - N° Format : 23760506676

EVALUATION DE LA FORMATION



Nom et Prénom du participant :	
Adresse mail :	
Catégorie de formation :	
Date:	
Agence de la formation :	
Nom du formateur principal :	

A – Indiquez la réponse qui correspond le plus à votre opinion sur les thèmes suivants :

Vous êtes sur les thèmes suivants :	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait
ACCUEIL ET ORGANISATION DE LA FORMATION				
Accueil en agence	☐	☐	☐	☐
Fournitures pédagogiques	☐	☐	☐	☐
Propreté des locaux d'accueil	☐	☐	☐	☐
Disponibilité de l'accueil	☐	☐	☐	☐
Planification de la formation	☐	☐	☐	☐
PEDAGOGIE ET ANIMATION				
Qualité des cours théoriques	☐	☐	☐	☐
Qualité des cours pratiques	☐	☐	☐	☐
Pédagogie de l'enseignant	☐	☐	☐	☐
Communication entre l'enseignant et les élèves	☐	☐	☐	☐
Respect de la durée des leçons	☐	☐	☐	☐
L'enseignant détermine-t-il toujours un objectif en début de leçon?	☐	☐	☐	☐
L'enseignant fait-il toujours un bilan à la fin de la leçon?	☐	☐	☐	☐
Propreté des véhicules	☐	☐	☐	☐
SATISFACTION GLOBALE				
Cette formation est globalement	☐	☐	☐	☐
Rapport qualité/prix	☐	☐	☐	☐
Recommanderiez-vous notre école de conduite ?	Oui ☐		Non ☐	

Avez-vous d'autres besoin en formations ?

Vos remarques :



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



Permis B

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 683.33€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

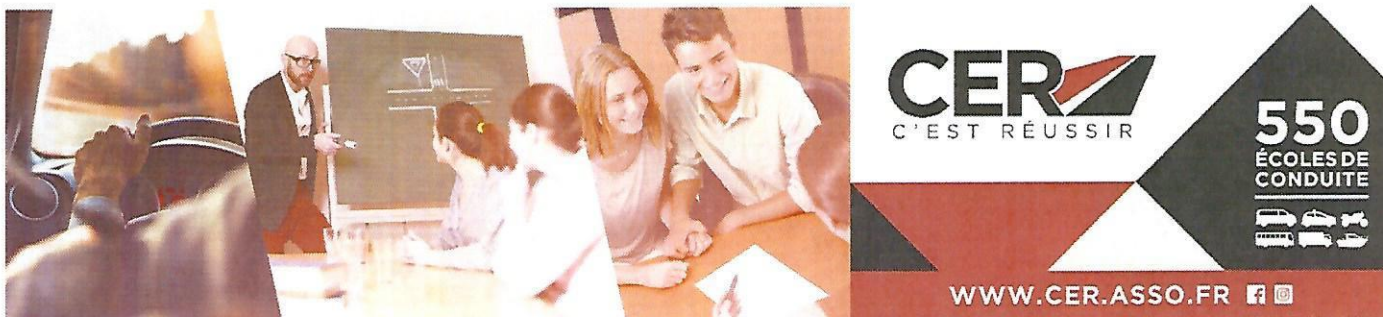
- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B

PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétences et sous compétence travaillées

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

CER
C'EST RÉUSSIR



Permis B

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550

ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



Permis B STAGE ACCELÉRÉ

Vous souhaitez passer votre permis en accéléré, **obtenir votre permis de façon rapide** avec des formations en intensives ? Le permis accéléré est généralement en conduite collective mais peut être complété de cours individuel.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 1287.50€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B :

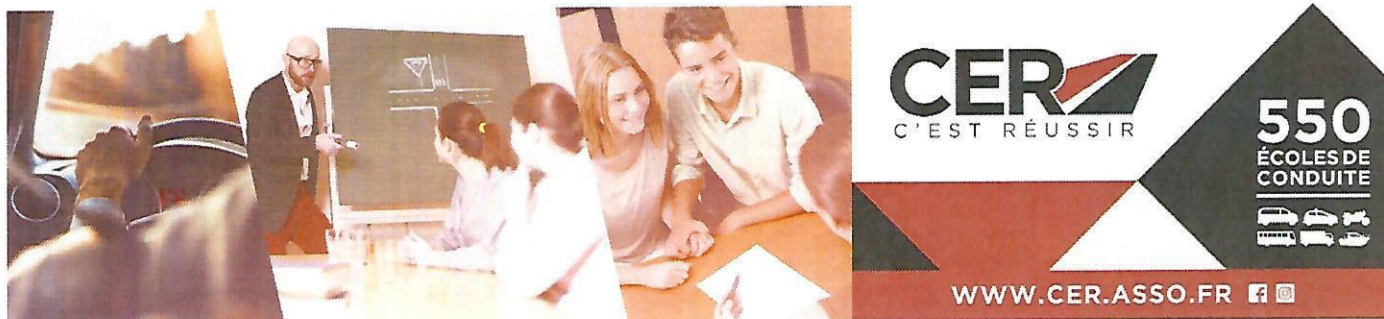
- La mémorisation et l'automatisation des gestes nécessaires à la conduite sont améliorées.
- Progression rapide grâce à l'émulation liée au travail collectif
- Présentation rapide à l'examen de conduite

PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétences et sous compétence travaillées

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

CER
C'EST RÉUSSIR



Permis B STAGE ACCELÉRÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

L'un des atouts du permis accéléré est de pouvoir concentrer toutes vos heures de conduite sur une courte période, évitant ainsi les temps d'attente entre deux cours de conduite. Ainsi vous gardez mieux les acquis de la leçon précédente.

Pour ce qui est de la pratique dans une formule permis de conduire en accéléré, le temps de formation est très souvent de 2 semaines avec plusieurs heures de conduite par jour.

Cette formation se déroule avec un enseignant de la conduite en cours particulier ou avec en groupe avec 2 autres élèves. Chacun des élèves conduit plusieurs heures par jour et reste dans le véhicule pendant que les autres conduisent. Il peut alors bénéficier des explications faites par le moniteur à l'élève qui est au volant et apprendre des erreurs de ses camarades.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir minimum 18 ans

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE (BEA)

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

13 heures (minimum légal obligatoire)

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 558.33€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis B à embrayage automatique ou permis à boîte automatique autorise la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle mais avec obligatoirement un embrayage automatique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Une évaluation de départ

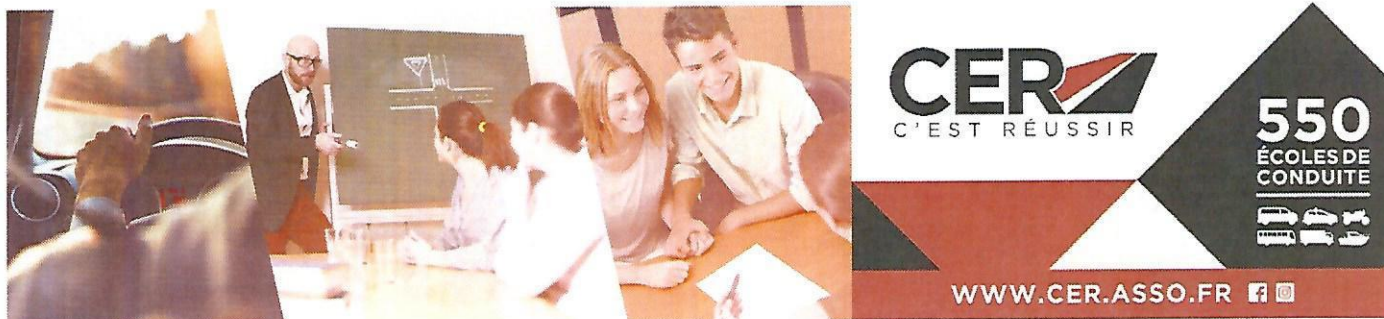
Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

Une formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Une formation pratique

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Rasser des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		



PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE (BEA)

PUBLIC VISE

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- A tout le monde et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement Aux personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de certains handicaps physiques (ex : problème de mobilité au niveau de la jambe gauche)

PREREQUIS

- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir minimum 17 ans ½
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B restreint à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE

WWW.CER.ASSO.FR



PASSERELLE PERMIS B (78) vers B

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

mail
téléphone

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 250€HT

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener le conducteur à être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.
- De détenir le permis B autorisant la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle avec ou sans un embrayage automatique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Une formation pratique

Séquence 1. — (durée : 2 heures) 1h sur simulateur – 1 heure Dans un trafic nul ou faible.

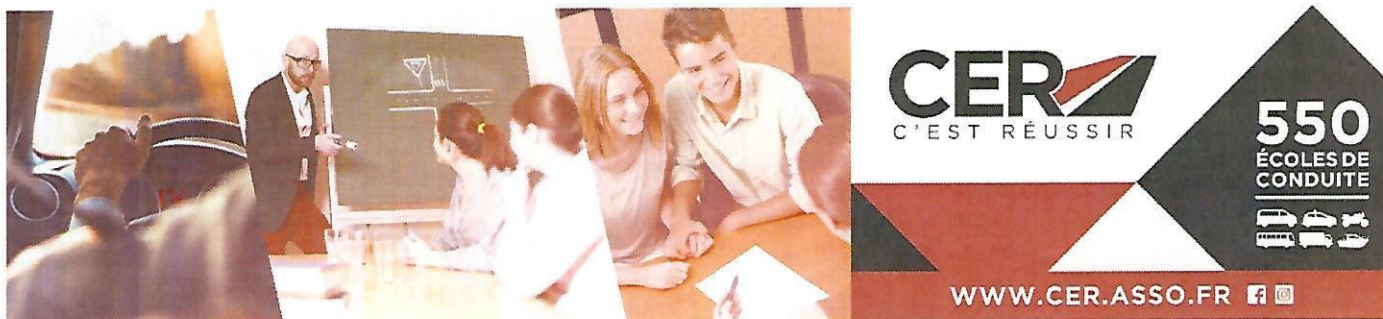
L'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



PASSERELLE PERMIS B (78) vers B

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limités aux véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales depuis plus de 6 mois

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B sans restriction à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique
- Obtention d'une attestation de suivi de formation

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS B sur véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite

Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

LIEU DE LA FORMATION

Rouen

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 1145.83€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

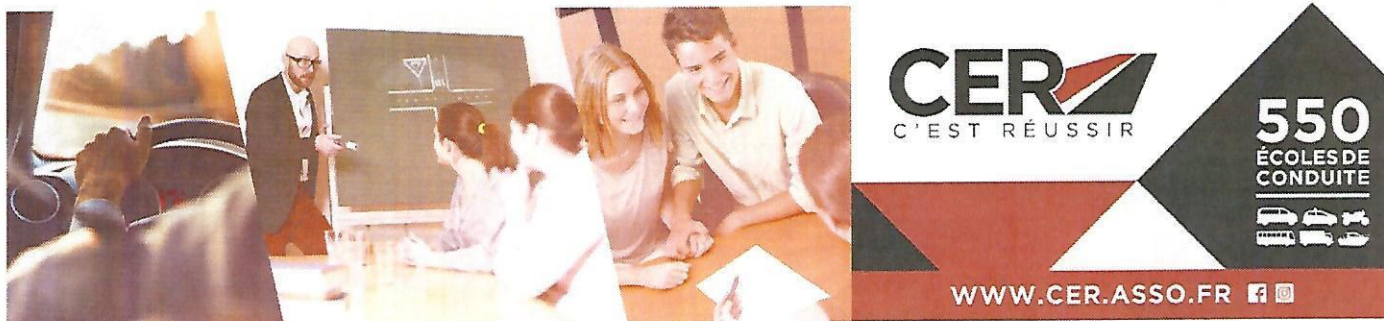
Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire adapté au handicap.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétences et sous compétence travaillées :

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

CER
C'EST RÉUSSIR



PERMIS B sur véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Être âgé de 17 ans au moment de la constitution du dossier
- Être reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

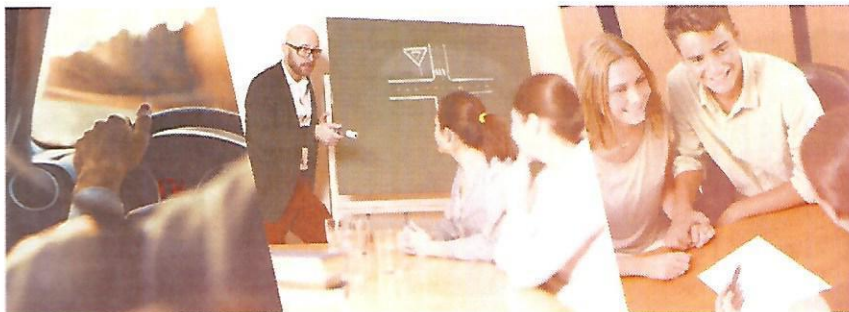
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



ATTESTATION 7 HEURES 2 & 3 ROUES

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

Aéroport Rouen Vallée de
Seine Piste CER ROBLIN

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 300€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm³ ou un 3 roues (catégorie L5e) à condition de suivre cette formation dont les objectifs sont :

- Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule.
- Une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation.
- La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.
- Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

2 heures de théorie

- Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur.
- Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
- Sensibilisation à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).
- Apprentissage des risques concernant l'adhérence.
- Prise de conscience physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

- Prise en main du véhicule
- Vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...
- Sensibilisation sur le positionnement du regard
- Formation à l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

- Circulation en et hors agglomération.
- Apprentissage d'une conduite sereine, en adéquation avec le code de la route et respectueuse des autres usagers de la route.

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

ATTESTATION 7 HEURES 2 & 3 ROUES

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir minimum 21 ans
- Être titulaire du permis de conduire B depuis minimum 2 ans

RESULTATS ATTENDUS

- obtention d'une attestation de suivi de formation

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



Permis AM (BSR et voiturette sans permis)

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

Piste formation 2 roues CER
ROBLIN Aéroport Boos

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 208.33€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues :

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Le formateur insiste sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction

CER
C'EST RÉUSSIR

Permis AM (BSR et voiturette sans permis)

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées. Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
 - la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
 - échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
 - échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir minimum 14 ans

RESULTATS ATTENDUS

- une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

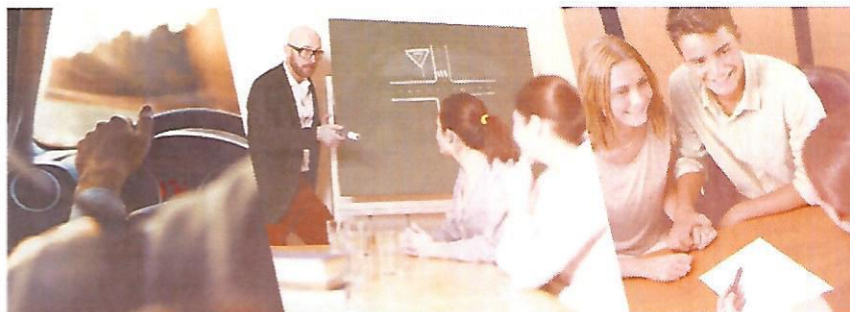
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'établissement CER délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS MOTO ET SCOOTER A1

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de conduite minimum

LIEU DE LA FORMATION

Piste formation 2 roues CER
ROBLIN Aéroport Boos

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 625€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis A1 autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1kW par kilogramme :

- Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule.
- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme :

Compétences et sous compétence travaillées

MAITRISER LE MANIEMENT de la mode à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Recherche la signalisation ; les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Croiser, dépasser, être dépassé	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Tourner à gauche et à droite	Communiquer les avec les autres usagers	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	Connaître mes particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS ; aide à la navigation ; régulateur ; limiteur de vitesse)
Maitriser la réalisation d'un freinage	Franchir les ronds-points et les carrefour à sens giratoire	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco-conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Maitriser les techniques d'inclinaison	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maitriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Réaliser un freinage d'urgence	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maitriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)	Maitriser les techniques d'inclinaison	Réaliser un freinage d'urgence	

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS MOTO ET SCOOTER A1

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir minimum 16 ans au moment du passage de l'ETG
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- avoir été soumis à un examen médical préalable devant la commission départementale, lorsque cet examen est prévu par la réglementation (dans le cas de certains handicaps, pour les candidats ayant été exemptés ou réformés du service national, ...).

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A1

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention Deux Roues.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

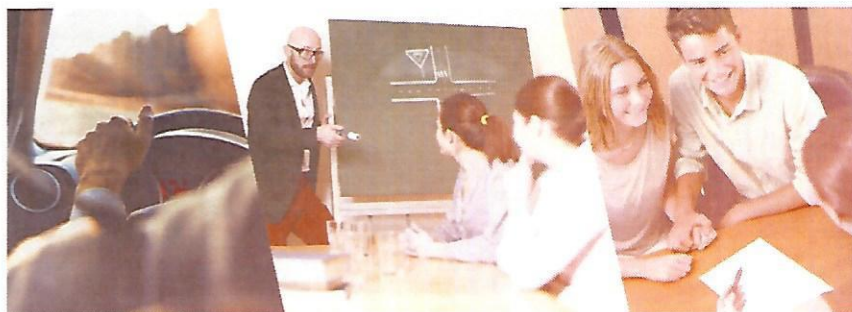
EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS MOTO A2

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de formation
minimum

LIEU DE LA FORMATION

Piste formation 2 roues CER
ROBLIN Aéroport Boos

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 625€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 pour conduire une moto d'une puissance inférieure ou égale à 35 Kw.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

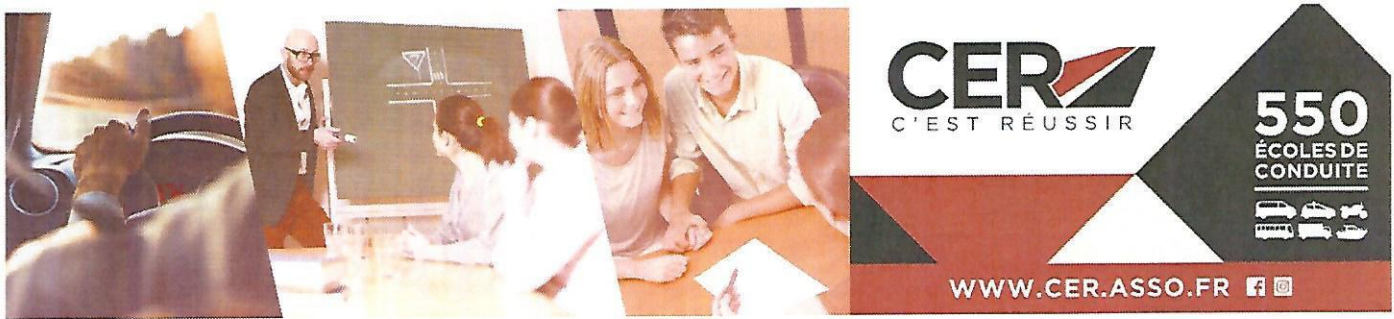
Cette formation a une durée minimum de 20 heures. Elle se déroule sur piste (8 heures) et en circulation (12 heures).

Programme :

Compétences et sous compétence travaillées

MAITRISER LE MANIEMENT de la mode à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Recherche la signalisation : les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Croiser, dépasser, être dépassé	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Tourner à gauche et à droite	Communiquer les avec les autres usagers	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	Connaître mes particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS ; aide à la navigation ; régulateur ; limiteur de vitesse)
Maitriser la réalisation d'un freinage	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco-conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Maitriser les techniques d'inclinaison	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maitriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Réaliser un freinage d'urgence	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maitriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)	Maitriser les techniques d'inclinaison	Réaliser un freinage d'urgence	

CER
C'EST RÉUSSIR



PERMIS MOTO A2

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A2

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PERMIS MOTO A2 (MAXI SCOOTER OU MOTO AUTOMATIQUE)

Vous êtes lassé de votre scooter 125 et vous souhaitez passer à la catégorie supérieure ? L'aspect pratique du scooter vous séduit plus que ceux d'une moto ? **Le permis maxi scooter est particulièrement intéressant si vous êtes situés dans les milieux urbains** ou si le maxi scooter présente pour vous un réel avantage en terme de déplacement. Et vous n'aurez pas à passer par l'apprentissage de la maîtrise de l'embrayage et de la boîte de vitesse!

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de formation
minimum

LIEU DE LA FORMATION

Piste 2 roues CER ROBLIN
aéroport Boos

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 625€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 mention code « 78 ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

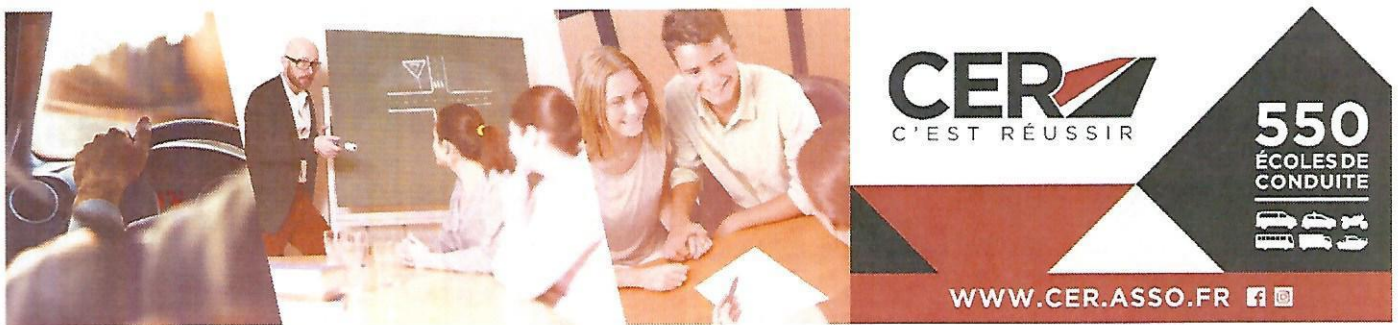
Cette formation a une durée minimum de 20 heures. Elle se déroule sur piste (8 heures) et en circulation (12 heures).

Programme :

Compétences et sous compétence travaillées

MAITRISER LE MANIEMENT de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Rechercher la signalisation : les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Croiser, dépasser, être dépassé	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Tourner à gauche et à droite	Communiquer les avec les autres usagers	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS ; aide à la navigation ; régulateur ; limiteur de vitesse)
Maîtriser la réalisation d'un freinage	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco-conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Maîtriser les techniques d'inclinaison	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maîtriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Réaliser un freinage d'urgence	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)	Maîtriser les techniques d'inclinaison	Réaliser un freinage d'urgence	

CER
C'EST RÉUSSIR



PERMIS MOTO A2 (MAXI SCOOTER OU MOTO AUTOMATIQUE)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A2 mention « code 78 »

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f

PASSERELLE A2 VERS A

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Téléphone et mail

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

Piste formation 2 roues CER
ROBLIN Aéroport Boos

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 250€ H.T

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions.
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

CER
C'EST RÉUSSIR



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR



PASSERELLE A2 VERS A

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans

RESULTATS ATTENDUS

- obtention d'une attestation de suivi de formation

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation

CER
C'EST RÉUSSIR